



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences**

**78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel
et des relations sociales
Bureau de la formation continue
et du développement des compétences**

Note de service

DGER/SDEDC/SG/SRH/SDPRS/2025-652

14/10/2025

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Formation en ligne « Savoir réagir face aux risques » à destination des équipes de la vie scolaire des EPLEFPA pour l'année scolaire 2025-2026.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SFRD/SFD EPLEFPA/EPN

Résumé :

La présente note de service précise les modalités de mise en œuvre de la formation en ligne "Savoir réagir face aux risques" pour l'année scolaire 2025-2026.

Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles publics peuvent être confrontés à des situations d'urgence qu'il convient d'appréhender au mieux pour agir efficacement.

L'actualité récente attire malheureusement notre attention sur l'extrême nécessité de demeurer collectivement vigilants et mobilisés face aux risques et d'entretenir les bons réflexes en termes de posture.

Chaque établissement relevant de l'enseignement technique agricole dispose aujourd'hui d'un plan particulier de mise en sûreté, outil obligatoire de gestion de crise en cas d'événement majeur. L'actualité montre le caractère éminemment déterminant de ce plan.

Les personnels de vie scolaire, jouant un rôle essentiel en cas de risque majeur et de risque incendie, notamment lorsque l'événement se déroule en dehors des heures d'enseignement, se doivent d'acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes relevant de leur responsabilité.

Dans ce cadre, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire propose une formation en ligne spécifique à destination des agents de la vie scolaire : « Savoir réagir face aux risques ».

Au regard de l'importance de l'enjeu, il est demandé à chaque directeur d'établissement de s'assurer que tous les acteurs du service de vie scolaire suivent l'ensemble des modules de cette formation.

Le dispositif de formation est coordonné au niveau régional par l'autorité académique et la délégation régionale à la formation continue (DRFC), avec une organisation à mettre en place au niveau de chaque établissement.

1) OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FORMATION

1.1 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette formation en ligne sont les suivants :

- Savoir faire face à une situation imprévue et être capable de bien réagir dans l'urgence.
- Acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de secours à la personne (partie théorique), de risques en matière d'incendie, de risques naturels et technologiques, de risque d'atteinte à la sûreté de l'établissement et de risque routier, ainsi que pour la mise en œuvre des mesures préventives en santé et sécurité au travail.
- Permettre, grâce à ces premières acquisitions, de participer et de tirer profit de formations en présentiel et de temps d'échange, au sein de chaque établissement et à l'initiative du directeur, pour organiser et développer la culture de sécurité au sein de l'équipe de la vie scolaire.

1.2 Public concerné

Sont prioritairement concernés les agents contributeurs, dans le cadre de leur mission, aux activités du service « vie scolaire » des EPLEFPA : conseillers principaux d'éducation (CPE), techniciens formation recherche (TFR) vie scolaire, assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, maîtres au pair. Les assistants de prévention et les personnels réalisant des permanences de sécurité doivent suivre cette formation.

1.3 Modalité de formation

Les agents suivent la formation à distance via la plateforme MENTOR sur le temps de travail en établissement, en groupe ou en autonomie, sur des postes informatiques mis à disposition à cet effet et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (Explorer, Firefox, plugin flash...).

1.4 Contenu et date de formation

La formation comporte 7 modules, pour une durée totale estimée de 4 heures :

- « Le secours à personne »,
- « Réagir face au risque incendie »,
- « Réagir face aux risques naturels et technologiques »,
- « Réagir face à un attentat/une intrusion dans l'établissement »,
- « Le risque routier »,
- « Améliorer ses postures de travail »,
- « L'hygiène et la sécurité dans le secteur public ».

Elle est disponible sur Mentor et doit être suivie, dans l'idéal au moment de la prise de poste, et en tout état de cause, au maximum dans les 3 mois suivant celle-ci.

2) ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Il appartient à chaque directeur d'établissement de mettre en place l'organisation (matérielle et humaine) permettant aux agents de suivre la formation et de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de vie scolaire en bénéficie.

La dimension collective de cette formation des agents du service « vie scolaire » est nécessaire. Le chef d'établissement désigne, au sein de son équipe, la personne qui sera chargée d'animer cette dynamique locale (CPE, directeur adjoint, secrétaire général, ...).

Le référent organise la présentation de la formation aux agents de l'équipe¹ vie scolaire et s'assure que chacun ait pu réaliser son inscription en ligne (auto-inscription). Il peut également accompagner les agents au cours de la formation, les alerter sur les délais à respecter et s'assurer que chaque agent suive la formation.

A l'issue de la formation, l'agent qui en a bénéficié transmet l'attestation de suivi générée par Mentor au référent nommé par le chef d'établissement, si celui-ci en a besoin pour un suivi statistique local.

Le rôle du directeur de l'établissement, de son adjoint et du CPE est primordial dans l'animation et le suivi des apprentissages des agents. Le responsable local de formation (RLF) de l'établissement est également étroitement associé au suivi de la formation en ligne.

Compte tenu du caractère éminemment prioritaire du traitement du **risque incendie et du risque attentat-intrusion** dans les EPLEFPA, il est primordial que l'ensemble des agents suive la totalité de ces modules dans les meilleurs délais. De plus, une **actualisation des connaissances est recommandée tous les trois ans pour les personnels ayant déjà suivi cette formation.**

En complément de cette formation en ligne, à l'initiative de chaque établissement, des temps d'échange et de formation hors gestes de premiers secours (notamment risques incendie, risques majeurs) en présentiel doivent être favorisés en mobilisant par exemple les services de secours locaux et/ou les unions départementales de sapeurs-pompiers.

¹ A cet effet, il peut s'appuyer sur une vidéo de présentation et une affiche sont disponibles sur la page dédiée du site FORMCO (<https://formco.agriculture.gouv.fr/savoir-reagir-face-aux-risques>).

3) INSCRIPTION

Les modalités **d'accès** et **d'inscription** à la formation sont présentées sur la page dédiée du site FORMCO :
<https://formco.agriculture.gouv.fr/savoir-reagir-face-aux-risques>

L'autorité académique s'assure du déploiement du dispositif et porte une attention particulière aux établissements qui rencontrent des difficultés à tenir le calendrier établi.

Pour la ministre et par délégation,

La sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Virginie FARJOT

Cédric MONTESINOS